



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026 – 046

Arrêté portant sur la désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire,

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 (V, VI, VII et VIII) dans leur rédaction issue de la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales,

VU le résultat des élections municipales de mars 2026,

VU la circulaire préfectorale n°6/2026 du 16/04/2026 relative au renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales,

Considérant que la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend désormais du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal,

Considérant que deux listes ont obtenu des sièges lors du dernier renouvellement,

Considérant qu'une liste en présence au sein du conseil municipal compte moins de conseillers municipaux que nécessaire pour composer régulièrement la commission,

A R R Ê T É

Article 1 – Composition de la commission

La commission de contrôle des listes électorales est composée comme suit :

- 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + de sièges ainsi que leurs suppléants
Et 2 conseillers municipaux de l'autre liste ainsi que leurs suppléants

Article 2 – Désignation du membre du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal désigne, parmi ses membres, le conseiller municipal suivant pour siéger au sein de la commission :

Membres de la commission		
Titulaire	Qualité	Suppléant
Jean-Louis MERCIER	Conseiller municipal	Sophie GOBERT
Marina GIORGI MASSERET	Conseiller municipal	Amélie ROUGIER
Denis GONDEAU	Conseiller municipal	David DA SILVA
Laurine RIVOALAN	Conseiller municipal	Mickaël MOREAU
Marie NOWICKI	Conseiller municipal	Mickaël MOREAU

Article 3 – Les membres de la commission sont désignés pour une durée de 6 ans, ou jusqu'au renouvellement intégral du conseil municipal qui interviendrait dans ce délai (dissolution d'un conseil municipal par exemple).

Article 3 – La commission se réunira au moins une fois par an et, en cas d'élections prévues obligatoirement entre le 24e et le 21e jour précédant chaque scrutin.

Fait à Magnet, le 10 Juillet 2026

Le Maire



Mme Véronique TRIBOULET

